



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
01/06/2023
Date d'affichage : 01/06/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 06

Votants : 08

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Marcel FAILLIOT, Stéphany SALSI, Corinne ZAETTA.

Pouvoirs : Fabien LOBJOIT donne pouvoir à Pierre LHOTTE et Jean-Claude SILLET donne pouvoir à Marcel FAILLIOT.

Absents : David BRU et Christophe COUVREUR.

Secrétaire de séance : Corinne ZAETTA.

DELIBERATION
N° 2023/04/02

OBJET :

Aménagement urbain RD228 :
avenant n° 2 sur tranches
conditionnelles n°1 et n°2

Vu la délibération n° 2020/06/02 en date du 08 septembre 2020 attribuant le marché des travaux d'aménagement urbain de la RD 228 à l'entreprise STPE,

Vu la délibération n° 2020/06/01 en date du 08 septembre 2020 confiant le suivi des travaux d'aménagement urbain de la RD 228, en tant que maître d'œuvre au bureau d'études CEREG,

Vu la délibération n° 2020/08/01 en date du 05 Novembre 2020 portant sur l'avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise SN STPE ;

Vu le démarrage de la phase 2 des travaux en date du 05 juin 2023,
Considérant la nécessité d'intégrer au présent marché, des prestations complémentaires pour les tranches optionnelles n° 1 et n°2 dont le détail est précisé dans l'avenant,

Considérant la nécessité de recourir à un avenant au marché afin de couvrir la totalité des dépenses liées à ces travaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à l'acte d'engagement de l'entreprise STPE d'un montant de 68 769,09 € HT ce qui conduit à un marché total après avenant de 302 947,73 € HT.

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 12 Juin 2023

Le Maire

Pierre LHOTTE

